

mercredi 21 avril 2010

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 06 AVRIL 2010.**

Etaient présents :

MM PAGANEL R. CONTE B. DELSAHUT J.B. QUENNESON H. SIRDEY F. MARTY A. POUZALGUE S.

MMES LACAM M. MECHEININ E.

Etaient excusés: MM. GANIL T. MARTY B.(pouvoir à M. PAGANEL Raymond)

Madame MECHEININ Elisabeth a été élue secrétaire de séance.

**Comptes administratifs 2009 :**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint présente les comptes administratifs 2009 (Commune, CCAS et Assainissement) qui ont été approuvés par le Conseil Municipal.

Du compte administratif de la Commune, ressort un excédent de Fonctionnement cumulé de 290 131.79 € et un déficit d'investissement cumulé de 202 131.24 €.

Du compte administratif du CCAS, ressort un excédent de fonctionnement de 269.03 €

Du compte administratif de l'Assainissement Collectif, ressort un excédent de fonctionnement cumulé de 16 577.98 € et un excédent d'investissement cumulé de 13 153.73 €.

**Taux d'imposition des taxes directes locales.**

Où le rapport du Maire relatif à la réforme de la taxe professionnelle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le taux des trois taxes directes locales comme suit:

- T.H : 8.25 % comme en 2009

- T.F.B. : 18.90 % comme en 2009

- T.F.N.B. : 186.76 % comme en 2009

Sachant que pour l'année 2010, le produit de la taxe professionnelle (24 705 €) versé à la commune est supérieur au produit de la taxe professionnelle reçu en 2009.

**Budgets primitifs 2010 :**

Monsieur Le Maire présente les budgets primitifs 2010 qui s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

Budget de la Commune :	Fonctionnement :	311 574.00 €
	Investissement :	359 388.00 €

Budget du CCAS :	Fonctionnement :	269.00 €
------------------	------------------	----------

Budget de l'Assainissement :	Fonctionnement :	27 048.00 €
	Investissement :	19 896.00 €.

**Voirie :**

Monsieur Le Maire présente le devis établi par M. Didier GANIL, concernant la réfection d'une partie basse du chemin de Bos Redon (de la Rivière au Pech Delluc) dont le montant s'élève à 3 078.50 € TTC.

Après discussions, le Conseil Municipal accepte ce devis.

**Redevance assainissement collectif concernant les habitations non raccordées.**

Monsieur Le Maire rappelle que le réseau d'assainissement collectif a été mis en service en Mai 2008 ; conformément au règlement communal, les habitations concernées doivent être raccordées dans un délai de deux ans.

A ce jour, quelques propriétaires n'ont pas encore effectué leur branchement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de ne pas majorer la facture du redevable non raccordé tel qu'il avait été mentionné dans le règlement communal,

- charge Monsieur Le Maire de calculer la redevance de ces propriétaires de maisons non raccordées sur la base de leur consommation d'eau réelle au vu du relevé effectué par la SAUR ; quant aux propriétaires qui ne détiennent pas un compteur d'eau, la redevance sera calculée sur la base de la moyenne de la consommation d'eau, toutes résidences confondues incluses dans le schéma communal d'assainissement.

**Contrat de l'employé communal :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat à durée déterminée de Monsieur Jean-Michel PRINGUET, employé communal, se termine le 31 Mai 2010 et propose de le nommer fonctionnaire territorial stagiaire pour une durée d'un an en vue d'une titularisation dans le grade correspondant à l'emploi « adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe ».

**Questions diverses.**

Cantine scolaire :

Monsieur Bernard CONTE, 1<sup>er</sup> adjoint fait part de la requête de Madame Cécile GROS, institutrice à l'école maternelle, relative au mauvais état de la cantine scolaire.

Après discussions, le Conseil Municipal vote un crédit de 40 00.00 € dans le programme « Ecole-Cantine » pour les travaux de restauration.

- Pose de la grave émulsion le samedi 15 Mai 2010.

A Saint-Cernin le 21 Avril 2010.

Le Maire.